**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE**

**DE L’INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D’ENGAGEMENT (I.S.F.E.)**

 (acte non transmissible en préfecture)

**Le Maire** *(ou le Président)***,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l’article L.714-4 et L. 714-13,

Vu le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres

Vu la délibération de l'assemblée délibérante *du ……………* *(à compléter d’après votre délibération)* relative à la mise en place de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement (ISFE)

Considérant la manière de servir et l’engagement professionnel de *Madame/Monsieur …………….,*

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :** *Madame/Monsieur …………………, (grade)*, percevra la part variable de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement (I.S.F.E.) d’un montant de ……………. euros, au titre de l’année *20…*.

**ARTICLE 2 :** Cette indemnité *(à adapter d’après votre délibération)* sera versée *en une seule fois* OU fera l’objet à compter du …………. d’un versement :

- mensuel pour un montant de …..€/mois,

- annuel pour un montant de …… € sur la paie du mois de ………………… (indiquer le mois de versement).

**ARTICLE 3** : *Le Directeur Général et le comptable* sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Fait à………………, le……………………

Le Maire *(ou le Président)*

Notifié à l’intéress*é/e* le :

Signature de l’agent :

Le Maire *(ou le Président)*,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Besançon, situé 30 Rue Charles Nodier, 25000 Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>,

- informe que l’intéress*é/e* peut consulter le site [www.cdg25.org](http://www.cdg25.org) pour en savoir plus sur la gestion de ses données personnelles et pour exercer ses droits.